



**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 28 SAFAR 1437 (10 DECEMBRE 2015)**

\*

**I- Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et la convention internationale suivants :**

**Projet de loi :**

➤ **Projet de loi n° 51-14** modifiant et complétant la loi n° 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques.

**Projets de décrets :**

**1. Projet de décret n° 2-15-801** pris pour l'application du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 41 de la loi n° 28-08 portant réforme de la loi relative à l'organisation de l'exercice de la profession d'avocat.

**2. Projet de décret n° 2-15-813** pris pour l'application de la loi n° 80-12 relative à l'agence nationale d'évaluation et de garantie de la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

**Convention internationale :**

➤ **Convention** de sécurité sociale entre le Royaume du Maroc et la République Tunisienne, faite à Tunis le (5 moharrem 1437) 19 octobre 2015.

- **Projet de loi n° 85-15** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

**II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :**

1. le directeur des affaires juridiques, des équivalences et du contentieux au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres,
2. le doyen de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales à Ujda,
3. le doyen de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Souissi de Rabat,
4. le directeur de l'école nationale supérieure d'informatique et d'analyse des systèmes,
5. le directeur de l'école normale supérieure de Tétouan.